

Le 28 avril 2011.

Indigne et intolérable !

Jusqu'où ne pas aller trop loin ?

L'émotion qui nous a tous étreints à l'annonce de la disparition tragique de notre collègue Jean-Michel CHAPUIS n'est point retombée et nous voulons une fois encore ici rendre hommage à sa mémoire. Les circonstances douloureuses de son décès imposent respect et retenue, du moins le pensons-nous et avons-nous toujours voulu le considérer ainsi.

Dès lors, n'est-il pas inconvenant et consternant de chercher à tirer parti d'une telle situation pour accabler et dénigrer sans vergogne aucune ?

C'est pourtant ce que nous avons subi ces derniers temps à la CFDT au prétexte d'une simple visite de soutien et de pure sympathie rendue aux personnels de l'agence de Vesoul Hôtel de Ville touchés de près par ce drame.

Que la direction s'en prenne à nous, nous en avons certes l'habitude depuis quelques années déjà... ! Et comme en témoigne encore la copie au verso du courrier de récrimination à l'adresse de Thierry LIGNIER, pour l'occasion Président du CHS-CT, nous savons chaque fois lui répondre comme il se doit.

Mais qu'en séance de CHS-CT notamment, certains représentants du personnel ou syndicaux jugent bon de s'associer à une telle vilénie et jettent l'opprobre sur nous en se répandant ensuite ici ou là en propos calomnieux et mensongers sur notre compte, c'en est trop !

La "compétition" à des fins électorales ou autres n'autorise pas tout.

Dans des épreuves aussi pénibles, on pourrait au contraire espérer un peu plus d'esprit de solidarité de la part de certains... Aussi, chacun jugera en l'espèce du procédé employé.

Pour autant, si notre attitude prudente et responsable reste notre ligne de conduite, nous attendons du CHS-CT qu'il remplisse pleinement son rôle pour les suites de ce dossier.

Vos Délégués Syndicaux CFDT

Laurent BUDINGER - Gérard CARISEY - Gilles DESMOULIN - Michel GUINCHARD - Jean-Luc JOUFFROY - Brigitte MARCHE

→ → →

Besançon, le 19 avril 2011

Monsieur Thierry LIGNIER
Président du CHSCT
Membre du Directoire
en charge des Ressources
Caisse d'Épargne Bourgogne F-Comté
Rond Point de la Nation
21000 DIJON

Monsieur,

Nous avons demandé à vous rencontrer ce mercredi 14 avril 2011 pour rétablir la vérité des faits et la réalité des actes s'agissant des initiatives que nous avons jugé utile de prendre suite à l'annonce du décès tragique de notre collègue, Jean-Michel CHAPUIS.

Comme nous vous l'avons alors déclaré, les propos que vous avez tenus le 1^{er} avril 2011 en séance exceptionnelle du CHSCT à l'encontre de la CFDT et de deux de nos délégués non présents à ladite réunion, tels qu'ils ont pu nous être relatés ensuite, sont non seulement mensongers mais aussi offensants et même insultants puisque dénués de tout fondement.

Nous récusons en effet formellement toute mise en cause ou accusation prenant prétexte de la visite rendue par ces deux personnes à l'agence de Vesoul Hôtel de Ville le jeudi 31 mars 2011 dans le courant d'après-midi : "démarche scandaleuse, récupération, inquisition, paroles malveillantes envers l'entreprise et devant des clients, ..." sont au nombre des anathèmes que vous vous êtes autorisé à lancer contre nous et nos représentants sans même avoir cherché à recueillir au préalable un quelconque avis de notre part !

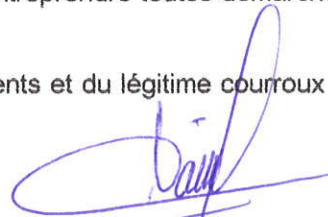
Nous tenons au contraire à réaffirmer que cette visite était de pure sympathie et n'a répondu qu'à notre sens du devoir et à notre volonté de témoigner concrètement notre soutien et notre solidarité en particulier à l'égard d'un autre collaborateur de cette agence proche de nos sensibilités.

Nous avons d'ailleurs pu vous apporter la preuve réelle de notre prudence et de notre sens des responsabilités dans la teneur de nos communications tant en interne qu'à l'adresse de nos correspondants des autres établissements du Groupe.

Comme nous vous l'avons également indiqué, nous ne sommes toutefois pas dupes pour autant des tentatives indignes - et bien réelles celles-ci - de récupération d'aucuns "sur notre dos" qui dans le seul but de nous dénigrer et de nous nuire n'ont pas hésité en séance de CHSCT comme au sein de l'entreprise à nous mettre en cause en se servant au besoin de vos propos.

Il va sans dire que nous condamnons tout autant ces viles pratiques qui ne nous inspirent que mépris surtout en de si funestes circonstances. Si cette attitude malveillante des uns ou des autres à notre égard devait cependant persister, nous nous réservons bien entendu le droit d'entreprendre toutes démarches aptes à faire cesser de telles pratiques diffamatoires.

Espérant que vous aurez pris la mesure des désagréments et du légitime courroux dont nous vous avons fait part, recevez, Monsieur, nos salutations.



Pour le Bureau de Section CFDT - CEBFC
Gérard CARISEY,
Délégué Syndical